

Arrêté

Générale

colonial

# Arrêté n° 838 promulguant décret n° 51-940 du 17 juillet 1951 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi n° 49-758 ait 9 juin 1949 établissant des servitudes dans l'intérêt des transmissions radioélectriques. (J.O.R.F. du 19 juillet 1951, p. 7799.)

n° 838

Ministère  
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication  
4 septembre 1951

Numéro JO  
n° 11 du 01/10/1951

Date du numéro  
1 octobre 1951

## VISAS

Le Gouverneur de la France d'Outre-Mer, N. SADOUL, Gouverneur de la Côte Française des Somalis, Chevalier de la Légion d'honneur, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable au Territoire par décret du 18 juin 1884

**Vu** le décret n° 51-940 du 17 juillet 1951 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi n° 49-758 du 9 juin 1949 établissant des servitudes dans l'intérêt des transmissions radioélectriques,

## TEXTE INTÉGRAL

### Art. 1er

— Est promulgué dans le Territoire de la Côte Française des Somalis, le décret n° 51-940 du 17 juillet 1951 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi n° 49-758 du 9 juin 1949 établissant des servitudes dans l'intérêt des transmissions radioélectriques.

### Art. 2

— Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

**Le Gouverneur, N. SADOUL.**